

# Le Bulletin

des associations de commerçants



## RENCONTRE

### Journée régionale des associations de commerçants

Les associations de commerçants du Languedoc-Roussillon sont réunies le 12 juin prochain dans les locaux de la CCI de Narbonne, pour une journée d'échanges et de débats autour de la gestion des associations et des actions de dynamisation des cœurs de villes.

Trois ateliers sont proposés aux participants :

- Bien gérer votre association : l'environnement fiscal, social, comptable, juridique et financier du milieu associatif
- Echange d'expériences : méthodologies simples, facilement transposables et immédiatement opérationnelles en termes d'animation.
- Internet au service des associations : avantages et coûts des sites marchands, de la communication numérique et des outils de fidélisation.

**Le Président et les membres du bureau de votre association sont invités à la réunion qui seendra Lundi 12 juin, à partir de 9h30 dans les locaux de la CCI de Narbonne (ZI Croix Sud – 1 avenue du Forum, Narbonne).**

**Afin de faciliter l'organisation de cette rencontre, merci de confirmer rapidement votre inscription auprès d'Agnès Colmaban, Service commerce CCI Béziers 04 67 809 850 - agnes.colomban@beziers.cci.fr**

## RAPPEL CONCOURS

### Les vitrines du commerce et des services

Vous êtes déjà en possession d'un dossier de participation au concours des «Vitrines du Commerce et des Services », organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Béziers Saint-Pons. Comme vous le savez, les trois associations les plus dynamiques de l'arrondissement seront récompensées le 7 octobre prochain à l'occasion de la grande Nuit du Commerce et pourront participer au concours national « Le Panonceau d'Or ».

Pensez à retourner vos dossiers à la CCI au plus tard le 31 août 2006.

**Renseignements et inscriptions :**  
**Service commerce - 04.67.809.849**  
**djamel.frai@beziers.cci.fr**

# La règlementation des soldes

Les soldes sont des ventes accompagnées ou précédées de publicité et annoncées comme tendant, par une réduction de prix, à l'écoulement accéléré de marchandises en stock.

## La période

Les soldes ne peuvent être réalisés qu'au cours de deux périodes par année civile (une en hiver et l'autre en été). Chaque période ne peut excéder une durée maximale de six semaines.

Les dates sont arrêtées dans le département par le préfet, après consultation des organisations professionnelles, des chambres consulaires et du comité de la consommation du département.

## Les marchandises concernées

Les soldes ne peuvent porter que sur des marchandises, neuves ou d'occasion, préalablement proposées à la vente. Le prix d'achat de ces marchandises doit avoir été payé depuis au moins un mois avant le début des soldes. Par ailleurs, le stock de marchandises doit être constitué préalablement au début des soldes et il ne saurait être renouvelé au cours de l'opération.

## La publicité

Toute publicité relative à une opération de soldes doit mentionner la date de début de l'opération et, si celle-ci ne concerne pas la totalité des produits de l'établissement, la nature des marchandises sur lesquelles porte l'opération.

## L'utilisation du mot «soldes»

L'emploi du mot «solde(s)» dans toute publicité est interdit lorsque cela ne se rapporte pas à une opération de soldes.

## Les soldes privés

Les ventes, mêmes privées, qui utilisent l'appellation «soldes» doivent obligatoirement avoir lieu durant la période autorisée par l'arrêté préfectoral. Il est par conséquent interdit de procéder à des soldes privés quelques jours avant la date légale du début des soldes.

Néanmoins, les ventes privées, c'est-à-dire destinées à une clientèle particulière, sont autorisées. Mais, si celles-ci se déroulent quelques jours avant les soldes, elles peuvent apparaître comme des soldes déguisés et être sanctionnées comme tels.

## Le prix de référence

Les opérations de soldes sont conditionnées par une réduction de prix qui doit être réelle. Pour calculer la réduction accordée, il convient de déterminer le prix de référence. Celui-ci correspond au prix le plus bas pratiqué au cours des trente derniers jours.

Ainsi, si les marchandises soldées ont fait l'objet d'une promotion trente jours avant le début des soldes, le prix de référence pour la fixation du prix soldé est le prix promotionnel.

## La revente à perte

Une marchandise en soldes peut être revendue à un prix inférieur à son prix d'achat effectif uniquement si le produit est saisonnier ou démodé.

L'annonce de réduction de prix doit être conforme aux règles de publicité des prix en cas de ventes avec rabais.

## L'annuaire des associations

### Groupement des Professionnels de la Commune d'Agde

Monique LOPEZ, 04 67 00 25 58

### Association des Commerçants du Môle et de la Flanerie

Monique LOPEZ, 04 67 26 36 50

### Union des Commerçants d'Agde

Françoise CRUELLES-CAPECE, 04 67 94 90 18

### Union des Professionnels du Tourisme Naturiste

Le Cap d'Agde  
Gaby RUIZ, 06 09 58 24 69

### Association Cap avenir

Le Cap d'Agde  
Gérard GRILLET, 04 67 94 60 20

### Association ADICT

La Tamarissière  
Christophe DURAND, 04 67 94 11 06

### L'Escargot d'Aigne Circulade en Minervoises

Yves BRU, 04 68 91 34 93

### Cœur commercial des Hauts Cantons

Bédarieux  
Richard AUBERT, 04 67 95 00 60

### Association «Les Vitrines de Béziers»

Gérard ANGELI, 04 67 49 07 83

### Union des Exploitants du CC Géant

Béziers Montimaran  
Henri GAS, 04 67 35 00 27

### GIE Exploitation Béziers

Jean Paul COMBIS, 04 67 76 83 34

### Association des Commerçants de La Salvetat

Frédéric AZEMA, 04 67 97 60 79

### Association des Artisans et Commerçants Indépendants

Marseillan  
Laurent KIBLER, 06 20 58 36 32

### Association des commerçants de Montagnac

Thierry CAVAILLES, 04 67 24 05 59

### Association des Commerçants et Artisans du Canton d'Olonzac

Fabrice RAYNAUD, 04 68 91 15 31

### Association des Commerçants et Artisans Industriels Pézenas

Pierre MASCLET, 04 67 90 72 09

### Association des artisans et commerçants Roujan

Frank PEREZ, 04 67 24 60 10

## Bulletin des associations

Ce bulletin a été créé par la CCI de Béziers Saint-Pons pour favoriser l'échange d'information entre les associations. Dans cet esprit, il ne tient qu'à vous de le faire vivre en proposant des articles ou des sujets d'articles concernant l'actualité de votre association, vos actions, vos projets, vos rendez-vous. N'hésitez pas pour cela à contacter le service Commerce de la CCI.

## Vos Interlocuteurs

### Chambre de Commerce et d'industrie de Béziers - Saint-Pons

Agnes Colomban, agnes.colomban@beziers.cci.fr  
Djamel Frai : djamel.frai@beziers.cci.fr

Téléphone : 04.67.809.809  
Télécopie : 04.67.809.880